

CATÉGORIES

Les tarifs sont calculés selon les catégories suivantes :

- 1 de 0 à 5,00 mètres
- 2 de 5,01 à 6,50 mètres
- 3 de 6,51 à 8,00 mètres
- 4 de 8,01 à 9,50 mètres
- 5 de 9,51 à 11,00 mètres
- 6 de 11,01 à 13,00 mètres
- 7 de 13,01 à 15,00 mètres
- 8 de 15,01 à 18,00 mètres
- 9 de 18,01 à 24,00 mètres
- 10 24,01 à 30,00 : tarif au mètre
- 11 + de 30,01 m : tarif au mètre

Tarifs multicoques :
majoration coef. 1,5

AUTORISATIONS, ABONNEMENTS & REDEVANCES

PORT PRINCIPAL

	Autorisation à l'année	Abonnement mai à octobre	Escale en attente (1) / mois
1	1 025,70 €	855,10 €	125,00 €
2	1 606,30 €	1 292,80 €	178,30 €
3	1 998,00 €	1 583,10 €	220,90 €
4	2 398,90 €	1 888,50 €	268,30 €
5	2 893,30 €	2 335,50 €	334,90 €
6	3 499,20 €	2 831,10 €	410,60 €
7	4 420,80 €	3 412,80 €	504,80 €
8	5 328,90 €	4 174,40 €	634,00 €
9	6 566,40 €	5 143,40 €	814,10 €

PORT GRÉGAU

Redevance d'amarrage
6 mois
612,10 €

QUAIS TECHNIQUES

Redevance quais et pontons techniques
4 080,30 € TTC

(1) Cf. Définition Escalade en attente article 15-4 du règlement des autorisations d'occupation des postes d'amarrage.

LES ESCALES

Les escales s'entendent de midi à midi. Toute journée commencée est dûe.

Le paiement se fait à l'arrivée du bateau.

	Périodes de janvier à mars et d'octobre à décembre			Période d'avril à juin + septembre OST ou Relais (2)			Période juillet / août		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
1	7,50 €	38,50 €	107,30 €	13,00 €	69,00 €	231,40 €	15,60 €	83,10 €	287,40 €
2	8,60 €	48,70 €	141,10 €	16,00 €	83,70 €	290,40 €	19,70 €	102,90 €	356,90 €
3	10,80 €	58,80 €	177,80 €	18,20 €	102,90 €	352,60 €	25,20 €	132,30 €	440,20 €
4	12,80 €	72,90 €	221,80 €	21,90 €	120,90 €	429,30 €	29,50 €	149,40 €	526,40 €
5	16,60 €	88,90 €	280,40 €	29,00 €	146,90 €	519,70 €	37,00 €	181,60 €	647,60 €
6	20,20 €	110,20 €	349,20 €	37,40 €	186,50 €	632,30 €	46,10 €	229,40 €	790,80 €
7	24,90 €	138,40 €	440,80 €	44,50 €	226,70 €	776,50 €	55,10 €	278,10 €	959,20 €
8	35,00 €	179,90 €	572,20 €	55,60 €	283,40 €	984,30 €	67,20 €	354,00 €	1 211,80 €
9	45,50 €	239,30 €	770,80 €	70,70 €	368,50 €	1 280,40 €	88,00 €	460,50 €	1 577,60 €
10	4,10 €	13,80 €	46,40 €	5,30 €	18,50 €	64,10 €	6,30 €	23,30 €	79,40 €
11	5,30 €			6,30 €			7,80 €		

(2) Tarifs appliqués, de janvier à décembre, aux occupants sans titres dans l'attente du règlement de leur situation qu'elle soit financière ou qu'elle concerne l'état d'entretien du bateau ou la production d'une pièce d'instruction de leur dossier. Ces tarifs relais sont appliqués lorsque le passage, le maintien ou le renouvellement de l'autorisation annuelle est remise en cause.

REDEVANCES COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX DÉROGATIONS

Ces redevances s'ajoutent aux redevances classiques d'occupation de poste d'amarrage en cas d'acceptation, à titre exceptionnel, d'une demande venant déroger aux règlements.

Le port se réserve le droit de définir par ses moyens de contrôle les occupations relevant de ces dérogations. Forfaits applicables en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage en vigueur.

FORFAITS ÉLECTRIQUES : pour le raccordement électrique à la borne de distribution du port, pour un bateau inoccupé. L'inoccupation du bateau s'entend par une absence d'équipage à bord sur une durée supérieure à 24h.

Puissance de la prise (1)	Forfaits électriques sur dérogation				Forfaits Vie à bord sur dérogation			
	kw	Ampères	semaine (2)	mois (2)	6 mois	Année	mois (2)	Année
3,5	16 mono		16,20 €	48,50 €	242,40 €	484,80 €	77,80 €	775,70 €
7	32 mono		32,30 €	97,00 €	484,80 €	969,60 €	155,50 €	1551,40 €
14	63 mono		63,60 €	190,90 €	954,50 €	1908,90 €	306,00 €	3 054,20 €
28	125 Tri		126,30 €	378,80 €			606,00 €	

FORFAITS VIE À BORD : pour une occupation continue et régulière du bateau par son équipage sur une période d'un mois ou plus, en cas de demande de dérogation temporaire visant une occupation permanente du bateau. Ces redevances forfaitaires incluent les consommations d'eau, d'électricité, la gestion des déchets, l'utilisation des sanitaires.

(1) Pour les prises triphasées du quai d'accueil (hors 125A), le montant de la redevance est majorée - coef 1,5. (2) Toute période commencée est due.

OCCUPATION DES QUAIS

AOT commerciale à quai

Tarif par m² / an		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
137,75 €	27,55 €	165,30 €

Occupation des quais par des structures commerciales de type bureau d'accueil, base de stockage, billetterie...

Panneau commercial*

Tarif par panneau / an		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
214,17 €	42,83 €	257,00 €

* Uniquement au droit d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau par entité commerciale

TOUCH & GO, L'ESCALE TRÈS COURTE

Temps nécessaire à l'embarquement ou au débarquement

Bateaux à passagers non clients* du Port de La Grande Motte procédant à des embarquements et débarquements de passagers dans l'enceinte du port

* Ne bénéficiant pas d'une autorisation annuelle au port de La Grande Motte

Le touché =
volume du bateau (longueur x largeur x tirant d'eau) x 0,30
+ capacité maximum du bateau x 0,70

Exemple : pour un bateau de 15m de long, 8 de large, 1,3 de tirant d'eau et d'une capacité de 90 personnes maximum : (15x8x1,3) x 0,30 + 90 x 0,70 = 109,80 € Net

Remise de -20% pour les bateaux affrétés par des professionnels Grand-Mottois ou l'Office de Tourisme de La Grande Motte.



Créez votre compte plaisancier & gérez vos démarches en ligne : départs et escales, renouvellements, liste d'attente, paiement...
portdelagrandedmotte.fr





CARTE D'ACCÈS PLAISANCIER

Remplacement ou duplicata (perte / vol / duplicata /co-pro à 25% mini). Dans les limites et conditions exprimées dans le Règlement des parkings du port en vigueur.

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
La carte	44,75 €	8,95 €	53,70 €

CARTE PARKING OU PASS PRO

Encodage annuel ou remplacement (perte/vol/duplicata). Dans les limites et conditions exprimées dans le Règlement des parkings du port en vigueur.



Professionnels du nautisme de La Grande Motte

20 abonnements possibles par entreprise. Inscription obligatoire.



Commerçants du port de La Grande Motte

1 abonnement possible par commerce. Inscription obligatoire.

	T.T.C.
L'année	122,50 €



Professionnels du nautisme extérieurs à La Grande Motte

5 abonnements possibles par entreprise. Inscription obligatoire.

	T.T.C.
L'année	204,10 €
Le mois	51,10 €
La semaine	20,50 €

CODE PIÉTON PERSONNALISÉ PONTONS ET SANITAIRES

Encodage annuel ou remplacement (perte/vol)

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
1 encodage	23,40 €	4,47 €	26,80 €

PRISES ÉLECTRIQUES

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
EU 16A	11,67 €	2,33 €	2,33 €
EU 32A	20,67 €	4,13 €	4,13 €
EU 63A	116,42 €	23,28 €	23,28 €

GUIDON PORT DE LA GRANDE MOTTE

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
1 Guidon	4,20 €	0,84 €	5,00 €

SERVICE GESTION DU COURRIER

Réception de courriers et colis par la Capitainerie pour les bénéficiaires de postes à flot.

Service soumis à abonnement préalable.

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
À la semaine ou au colis	4,67 €	0,93 €	5,60 €
moins de 6 mois/an	26,92 €	5,38 €	32,30 €
plus de 6 mois/an	53,58 €	10,72 €	64,30 €

